

Séance du Conseil de Ville
du 24 mai 2004 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 05 / 2004

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 04/2004
4. Questions orales
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Giovanna AMEDEO-Barbaro
 - Mme Rosella ARCARO-Fazio et son fils Mattias ARCARO
 - Mme Maria-Sindia BORRAS
 - Mme Pascoa ERNESTO DA CONCEIÇÃO
 - Mme Vannara MANN
 - M. Syle MUSTAJAJ
 - Mme Syzana OSDAUTAJ
 - Mme Colette PETIT
 - M. Camilo URCEIRA Y GARRIDO
 - M. Luis Filipe VIEIRA DA SILVA
6. Demande de crédit de fr. 790'000.- pour la rénovation des toitures du Centre sportif
7. Demande de crédit cadre de fr. 150'000.- pour financer des mesures en faveur des sans-emploi
8. Développement de l'interpellation 3.01/04 - "Crédits LIM : quelles conséquences financières pour la Commune de Delémont ?", PLR, M. Jean-René Rais
9. Développement de l'interpellation 3.02/04 - "Halle des expos", PS, Mme Jeanne Boillat
10. Développement du postulat 4.03/04 - "Jardin du Château et Orangerie", CS•POP + PS, MM. Max Goetschmann et Pierre Tschopp
11. Développement du postulat 4.04/04 - "Pédibus, sécurité et santé sur le chemin de l'école", CS•POP, Mme Valérie Wüthrich
12. Développement du postulat 4.05/04 - "Aménagements verts et divers pour Delémont ! - 1. Places de jeux", CS•POP, M. Giuseppe Natale
13. Développement du postulat 4.06/04 - "Aménagements verts et divers pour Delémont ! - 2. Espaces verts et publics", CS•POP, M. Giuseppe Natale
14. Développement du postulat 4.07/04 - "Aménagements verts et divers pour Delémont ! - 3. Parkings (provisaires et définitifs)", CS•POP, M. Giuseppe Natale
15. Développement du postulat 4.08/04 - "Aménagements verts et divers pour Delémont ! - 4. Eclairage public", CS•POP, M. Giuseppe Natale
16. Développement du postulat 4.09/04 - "Aménagements verts et divers pour Delémont ! - 5. Friches urbaines", CS•POP, M. Giuseppe Natale
17. Développement du postulat 4.10/04 - "Aménagements verts et divers pour Delémont ! - 6. Bord des cours d'eau", CS•POP, M. Giuseppe Natale
18. Réponse à la question écrite 2.01/04 - "Sécurité au travail : que fait la Municipalité ?", PS, M. Pierre Tschopp
19. Réponse à la question écrite 2.02/04 - "Problèmes de circulation à la rue de la Préfecture", PS, Mme Andrée Stadelmann
20. Réponse à la question écrite 2.03/04 - "Lire et faire lire", CS•POP, M. Emmanuel Kummer
21. Divers

1. COMMUNICATIONS

Mme la Présidente ouvre la séance et salue les membres présents. Elle indique que les essais visant à améliorer la sonorisation de la salle se feront encore au cours de la présente séance.

De plus, Mme la Présidente indique que le point 8, relatif au développement de l'interpellation 3.01/04 - "Crédits LIM : quelles conséquences financières pour la Commune de Delémont ?", est reporté à la séance du 28 juin 2004, en raison de l'hospitalisation de M. Rais. Finalement, Mme la Présidente informe que M. Gilles Froidevaux quittera l'assemblée à 20 h 30.

2. APPEL

48 membres sont présents.

Mme Françoise **Doriot**, présidente, M. Francesco **Prudente**, 1^{er} vice-président, M. Pierluigi **Fedele**, 2^{ème} vice-président, Michel **Hirtzlin**, Sylvianne **Mertenat**, scrutateurs.

Mme, M., Philippe **Ackermann**, Pierre **Ackermann**, David **Asséo**, José **Bernal**, Jeanne **Boillat**, Alphonse **Chèvre**, Philippe **Comte**, Jérôme **Corbat**, Hubert **Crevoisier**, Romain **Godinat**, Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Jeanne-Andrée **Jeannerat**, Marco **Lorenzini**, Pascal **Mertenat**, Odile **Montavon**, Béatrice **Müller**, Giuseppe **Natale**, Yvonne **Plumez**, Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetez**, François **Rime**, Michel **Rion**, Jean-François **Rossel**, Raphaël **Scarciglia**, Romain **Seuret**, Anne **Seydoux**, Christian **Silvant**, Philippe **Staubli**, Milca **Vernier**, Alain **Voirol**, Anselme **Voirol**, Alain **Vollmer**, Gérard **Wicht**, Valérie **Wüthrich**.

Sont excusés et remplacés

M. André Ackermann est remplacé par M. Pierre-Alain **Voisard**

M. Nicolas Beutler est remplacé par M. Christian **Frésard**

Mme Sarah Erard Jaekel est remplacée par M. Jacques **Marchand**

M. Jean-Louis Monney est remplacé par M. Philippe **Monnet**

M. Georges Pélégry est remplacé par M. Emmanuel **Kummer**

M. Jean-René Rais est remplacé par M. Pierre **Chételat**

Mme Andrée Stadelmann est remplacée par Mme Elvire **Mosimann**

M. Marc Voelke est remplacé par M. Christophe **Egger**

Sont excusés

M. Christophe Lovis

M. Pierre Tschopp

M. Alain Steger

3. PROCÈS-VERBAL NO 04/2004

Le procès-verbal no 04/2004, avec le rectificatif ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

Rectificatif du procès-verbal no 04/2004 du 26 avril 2004 :

10. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.03/04 - "PAQUET FISCAL : ÉVALUATION DES CONSÉQUENCES POUR DELÉMONT ET SES HABITANTS". CS·POP. M. MAX GOETSCHMANN

(Page 10)

M. Max Goetschmann, CS•POP, développe son interpellation relative au paquet fiscal fédéral sur lequel le peuple se prononcera le 16 mai 2004. **Faisant référence au volet cantonal de la votation (JPO, loi d'impôt), il avance que son acceptation engendrerait pour la ville une baisse des rentrées fiscales de 1.5 à 2 millions de francs.**

M. Goetschmann estime légitime de manifester de l'inquiétude au sujet de cette votation, sans pour autant faire l'objet de critiques. **Quant au paquet fiscal fédéral, il**

regrette qu'il s'agisse d'un "**paquet**", comprenant donc plusieurs **objets**. S'agissant du volet lié à l'IFD, le groupe CS•POP n'y est pas favorable étant donné que l'allègement, voire la suppression de cet impôt, déchargera les contribuables ou régions riches, au détriment des contribuables ou régions moins aisées, comme le Jura par exemple.

Concernant ce paquet fiscal fédéral, M. Goetschmann demande donc au Conseil communal de communiquer ses estimations financières et de soumettre son appréciation générale sur les perspectives à attendre pour la ville, tenant compte du déficit communal pour 2003 s'élevant à 3 millions de francs.

4. **QUESTIONS ORALES**

M. Christian Frésard, PS, fait part de l'inquiétude de son groupe quant au projet relatif au transfert des charges de la santé, approuvé en 1^{ère} lecture par le Parlement et qui prévoit que le Canton assume seul, dès 2005, la totalité des charges de la santé équivalant à quelque 39 millions de francs. Selon ses renseignements, ce projet induirait une augmentation de la quotité de l'impôt cantonal de 0.5 point en contre-partie de laquelle le Canton attend une baisse de la quotité de l'impôt communal de 0.5 point également. M. Frésard souhaite savoir ce qu'il en est de ce projet et en connaître les conséquences sur les finances communales.

M. le Maire indique que la Municipalité ne dispose pas, à l'heure actuelle, de tous les éléments permettant d'effectuer des calculs précis. D'une part, en raison du stade actuel de la procédure parlementaire, d'autre part, en raison de l'élaboration du budget communal 2005 qui devra tenir compte de divers éléments dont les incidences ne sont pas encore connues, comme la répartition des charges entre le Canton et les communes par exemple. Cependant, M. le Maire indique que le Conseil communal informera le Conseil de Ville à ce sujet, en fonction de l'avancement de sa réflexion dans le cadre de la présentation des comptes 2003 et dans tous les cas, dans le cadre de la préparation du budget 2005.

M. Christian Frésard est satisfait.

M. François Rime, PS, revient sur l'acceptation de la loi sur la révision de la fiscalité lors des votations du 16 mai dernier, sur le volet cantonal plus particulièrement. Le groupe socialiste craint les répercussions de cette acceptation et demande au Conseil communal d'indiquer les incidences de cette mesure sur les recettes fiscales communales et sur les comptes, donc sur le fonctionnement de la commune à l'avenir.

Mme Françoise Collarin, conseillère communale responsable du Département des finances et des écoles, relève que la population delémontaine a accepté cette proposition par 55 % et indique que cette acceptation pourrait engendrer un manque de rentrées fiscales de quelque fr. 1'500'000.-, chiffre approximatif basé sur les rentrées fiscales antérieures à 2003.

M. François Rime est satisfait.

M. Christophe Egger, PLR, souhaite savoir si la Police locale, avant délivrance de toute autorisation à des organisations, associations ou indépendants défendant des causes ou diverses formes de sponsoring sur la voie publique, contrôle l'identité des requérants et se renseigne auprès de l'association ou organisation en question, pour s'assurer que les actions sont bien réelles. Ceci éviterait en effet que les citoyens ne soient victimes de gens peu scrupuleux.

M. le Maire indique que dans le cas des droits politiques, la Municipalité ne rencontre que peu de difficultés, étant donné que les associations ou mouvements connaissent en général la procédure à suivre. Toute demande provenant d'associations inconnues doit être faite par écrit, ce qui facilite les recoupements. M. le Maire souligne le souhait de la Ville de respecter les droits démocratiques et de ne pas être trop procédurière dans le cas de récoltes de signatures. Il admet que lorsqu'il s'agit d'argent, le contrôle par la Police locale est plus difficile et qu'il intervient souvent à posteriori.

Finalement, M. le Maire incite les citoyens à prévenir la Police locale en cas d'abus.

M. Christophe Egger est satisfait.

M. Alain Vollmer, PS, revient sur les projets de l'aéroport Bâle-Mulhouse visant à définir une approche aérienne par le sud, donc le survol de Delémont par des avions à très basse altitude, ce qui générerait des désagréments pour la population. Selon M. Vollmer, l'Association des maires a fait part de son inquiétude au conseiller fédéral Moritz Leuenberger et critiqué l'absence de concertation. M. Vollmer souhaite connaître l'avancement du dossier et la réponse du conseiller fédéral.

M. le Maire informe que le Canton s'est adressé aux autorités fédérales à ce sujet à la suite d'une intervention parlementaire, de même que l'Association des maires au nom des communes du district. Le Conseil communal y a donc renoncé.

M. le Maire indique que le Jura a obtenu le droit de participer, en qualité d'auditeur, au groupe de travail chargé de déterminer les périmètres de survol. Le Conseil communal veillera à ce que ses inquiétudes soient entendues. M. le Maire confirme que l'association précitée n'a pas été consultée sur le fond. Cependant, à titre personnel, M. le Maire invite à la prudence dans ce dossier, étant donné que la Ville et le Canton ventent régulièrement l'avantage de leur situation géographique, proche d'un aéroport.

M. Alain Vollmer est satisfait.

M. Raphaël Scarciglia, PS, rapporte qu'un important consommateur de courant électrique fribourgeois a bénéficié de réductions de prix importantes, sur décision de la Commission de la concurrence (Comco). M. Scarciglia estime cette décision peu légale, vu la loi et le refus par le peuple de la nouvelle loi sur la libéralisation du marché de l'électricité. M. Scarciglia souhaite donc connaître la position que le Conseil communal adopterait si un tel cas se présentait aux Services industriels de Delémont (SID).

M. Gilles Froidevaux, conseiller communal responsable du Département de l'énergie et des eaux, confirme la décision de la Comco en faveur du magasin Migros situé à Fribourg, décision basée sur la loi sur les cartels interdisant toute entente cartélaire. M. Froidevaux déplore que le Tribunal fédéral n'ait pas donné suite au recours des Entreprises électriques fribourgeoises, considérant le refus du peuple s'agissant de la libéralisation du marché de l'électricité. Quant aux SID, ils n'ont, selon M. Froidevaux, jamais été confrontés à ce cas de figure. M. Froidevaux rappelle qu'afin que les SID puissent offrir un tarif plus avantageux aux grands consommateurs delémontains, le Conseil de Ville a accepté l'adhésion à la société Youtilite SA. M. Froidevaux indique que les SID ont conclu avec les grandes entreprises de la ville des contrats de fidélisation de cinq ans.

S'agissant de la libéralisation du marché de l'électricité, M. Froidevaux informe que les autorités fédérales réétudient actuellement ce dossier. Le groupe de travail en charge proposera au Conseil fédéral l'ouverture du marché dès 2007 pour les consommateurs de plus de 100'000 kW/h par année, ce qui représenterait pour Delémont 50 à 60 entreprises et plus de la moitié de la vente d'électricité dans la commune. M. Froidevaux invite à s'opposer à cette libéralisation.

M. Raphaël Scarciglia est satisfait.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, souhaite connaître les motifs pour lesquels, dans le cadre du projet TUD Boucle Gare - Vieille Ville - Hôpital, le quartier Entre les Etangs n'est plus desservi.

Mme Renée Sorg, conseillère communale responsable du Département de l'urbanisme et de l'environnement, confirme qu'en cas d'acceptation du projet, les transports urbains effectueront un dernier arrêt à la route du Domont, à la hauteur de la rue Meret-Oppenheim, ceci pour des raisons de temps. Mme Sorg souligne qu'en compensation, des bus circuleront toutes les 20 minutes et que le Publicar restera à la disposition des citoyens. De plus, il semble que ce problème n'ait pas été soulevé dans les réponses à la consultation.

Mme Yvonne Plumez est partiellement satisfaite.

5. **PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL DE :**

Mme Giovanna AMEDEO-Barbaro

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Giovanna AMEDEO-Barbaro, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Rosella ARCARO-Fazio et son fils Mattias ARCARO

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Rosella ARCARO-Fazio et de son fils Mattias ARCARO, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Maria-Sindia BORRAS

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Maria-Sindia BORRAS, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Pascoa ERNESTO DA CONCEIÇÃO

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Pascoa ERNESTO DA CONCEIÇÃO, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Vannara MANN

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Vannara MANN, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Syle MUSTAJ

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Syle MUSTAJ, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Syzana OSDATAJ

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Syzana OSDATAJ, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Colette PETIT

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Colette PETIT, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Camilo URCEIRA Y GARRIDO

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Camilo URCEIRA Y GARRIDO, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Luis Filipe VIEIRA DA SILVA

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Luis Filipe VIEIRA DA SILVA, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 790'000.- POUR LA RÉNOVATION DES TOITURES DU CENTRE SPORTIF

Mme Renée Sorg présente le crédit qui concerne la rénovation des toitures plates du Centre sportif (piscine et halles), composées d'une structure métallique sur lesquelles des tôles sont installées. Les autres toitures à rénover sont celles des vestiaires des halles, de la buvette du stade et des WC, en béton. Mme Sorg relève l'erreur contenue dans le message, en ce sens qu'il ne s'agit pas de la terrasse des SRD mais bien de la buvette du stade.

Mme Sorg souligne que bien qu'achevé en 1982, le Centre sportif laisse apparaître depuis quelques temps des signes de vieillissement, surtout dans les toitures, ce qui a nécessité plusieurs interventions ponctuelles. Aussi, dans un premier temps, le Département de l'urbanisme envisageait de réaliser une analyse globale du complexe, afin de soumettre un crédit cadre au cours de la prochaine législature. Cependant, la dégradation de l'état des toitures, à la suite des températures élevées de l'été 2003, a incité le département à avancer l'étude. L'analyse menée par des experts a conclu à la nécessité de refaire à neuf l'ensemble des toitures, en raison, entre autres, du mauvais état de la couche d'étanchéité. Mme Sorg indique que les éléments constituant la nouvelle toiture seraient collés, contrairement à la toiture actuelle, où les éléments, posés librement, se sont déplacés. La nouvelle isolation serait constituée de verre cellulaire, résistant à l'humidité, ce qui allongerait la durée de vie des toitures. Ainsi, toute défectuosité future ne nécessitera que le changement de la couche d'isolation. Mme Sorg souligne qu'au cours des travaux, une attention particulière serait prêtée aux pièces métalliques, afin de vérifier qu'elles ne sont pas corrodées, comme c'était le cas de la piscine d'Uster. Quant à la réalisation des travaux, Mme Sorg indique que la Municipalité choisira la solution la plus avantageuse entre réaliser les travaux sur trois années - et ainsi étaler les dépenses - et adjuger le travail en bloc à une seule entreprise.

Finalement, Mme Sorg relève que ce montant ne figure pas au budget des investissements, étant donné qu'il s'agit d'une urgence. S'agissant des subventions, le Service cantonal de l'énergie a promis une subvention de fr. 45'000.- maximum en raison de l'amélioration de l'isolation des toitures. Aucune subvention ne sera octroyée par le Canton au titre des infrastructures sportives, vu qu'il s'agit d'un assainissement.

M. Michel Rion, PDC-JDC, relève que la durée de vie des toits plats est estimée à quelque 20 ans. Il souligne également les signes de vieillissement de la toiture mais également du bâtiment en général, constatés il y a plusieurs années déjà et qui ont nécessité des réfections. S'agissant de la piscine d'Uster, M. Rion invite à ne pas alarmer la population, étant donné qu'un tel accident ne peut pas se produire au Centre sportif de Delémont, dont la construction du toit est différente. De l'avis de M. Rion, la réfection du Centre sportif, très apprécié par la population régionale, est nécessaire, évitant ainsi une aggravation de la situation qui présenterait un risque potentiel pour les utilisateurs. De ce fait, M. Rion indique que son groupe acceptera la demande de crédit et estime préférable de répartir les travaux sur plusieurs années en raison de la situation financière de la ville. Cependant, étant donné que cette rénovation était prévisible, M. Rion s'étonne qu'elle ne figure pas dans le plan des investissements.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, rapporte que son groupe ne combattra pas le crédit vu la nécessité de la rénovation. Toutefois, il est d'avis qu'une toiture plate pour le Centre sportif n'est pas adaptée à la situation climatique du Jura où les pluies sont fréquentes. Mme Grimm fait allusion à l'école du Gros-Seuc, dont le toit plat a également fait l'objet de réfections. Elle invite donc le Conseil communal à veiller à ce que les futurs bâtiments communaux ne présentent plus de toiture plate, faisant allusion au futur bâtiment des Services industriels. Finalement, Mme Grimm souhaite connaître le coût des réfections ponctuelles effectuées sur la toiture du Centre sportif depuis 1982.

M. Pierre Chételat, PLR, rappelle la motion déposée en 2002 par son groupe relative au financement du maintien de la valeur des objets. Il souhaiterait que les partis en discutent ouvertement. M. Chételat, estime cet investissement nécessaire et indique que son groupe acceptera le crédit.

M. Michel Hirtzlin, PS, informe que le groupe socialiste acceptera le crédit. Il fait allusion au drame survenu à l'aéroport de Roissy où un toit d'une construction récente s'est effondré, provoquant le décès de cinq personnes.

Mme Renée Sorg, s'agissant du parallèle fait avec la piscine d'Uster, indique que le département concerné profitera des rénovations pour vérifier les parties métalliques de la toiture. Elle rappelle également que la Municipalité envisageait cette rénovation durant la prochaine législature, raison pour laquelle le crédit ne figure pas dans le plan d'investissements. Mme Sorg partage la position de Mme Grimm quant aux toitures plates et prend note de ses remarques pour les prochaines constructions. Elle précise toutefois qu'en fonction de l'architecture du bâtiment, le choix de la toiture s'impose. Finalement, Mme Sorg indique que le coût des interventions ponctuelles sur le toit du Centre sportif s'élève à quelque fr. 50'000.-.

DECISION : la demande de crédit de fr. 790'000.- pour la rénovation des toitures du Centre sportif est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. **DEMANDE DE CRÉDIT CADRE DE FR. 150'000.- POUR FINANCER DES MESURES EN FAVEUR DES SANS-EMPLOI**

M. Josy Simon, conseiller communal responsable du Département des affaires sociales et du logement, informe que 10 citoyens delémontains ont bénéficié du précédent crédit, accepté en juin 2003 par le Conseil de Ville. M. Simon souligne que Delémont compte plus de chômeurs que les autres localités jurassiennes et que la situation préoccupante incite le Conseil communal à présenter cette nouvelle demande de crédit. En effet, le Service de l'emploi a actuellement 14 dossiers en attente, dont 5 urgents. M. Simon relève le solde du dernier crédit s'élevant à fr. 32'522.-.

Mme Béatrice Müller, PCSI, informe que son groupe soutiendra sans réserve cette demande de crédit, témoignant ainsi de sa solidarité envers les citoyens touchés par le chômage.

Mme Régine Ramseier, PS, indique que son groupe acceptera également le crédit, d'autant que la nouvelle loi fédérale sur l'assurance-chômage et le taux élevé de sans-emploi n'offrent pas une perspective réjouissante aux citoyens concernés.

M. Pierluigi Fedele, CS•POP, rapporte que son groupe acceptera la demande. Il se réjouit de la réduction du nombre de personnes en fin de droit. Cependant, de l'avis de M. Fedele, le chômage est actuellement un élément de l'économie de marché qui, à un taux élevé, est utilisé comme moyen de pression sur les travailleurs. M. Fedele rappelle que le contrat d'insertion a été créé à Delémont et qu'il a inspiré le Canton dans le cadre de la loi sur l'insertion sociale. M. Fedele, à la suite de l'intervention de M. Natale, souhaite savoir à quel stade en est le chèque-emploi.

M. Josy Simon indique que dans le cadre du chèque-emploi, la Ville rencontrera, après la pause estivale, les représentants de Martigny, localité qui dispose d'un chèque-emploi. Des précisions seront communiquées au Législatif delémontain en temps voulu.

DECISION : la demande de crédit cadre de fr. 150'000.- pour financer des mesures en faveur des sans-emploi est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.01/04 - "CRÉDITS LIM : QUELLES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES POUR LA COMMUNE DE DELÉMONT ?". PLR. M. JEAN-RENÉ RAIS**

Point retiré.

9. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.02/04 - "HALLE DES EXPOS". PS. MME JEANNE BOILLAT**

Mme Jeanne Boillat, PS, informe que le Conseil communal a partiellement répondu aux éléments de son interpellation par l'intermédiaire de la réponse à la question écrite 2.12/03 - "Halle des Expositions - Amélioration des équipements urgente !" déposée par Mme Marie-Anne Rebetez. En effet, le Conseil communal envisage l'acquisition de gradins télescopiques d'une contenance de 300 places, l'agrandissement et l'habillement de la scène

actuelle, l'amélioration de la technique son et lumière ainsi que l'amélioration des accès à la loge des artistes. Mme Boillat demande au Conseil communal s'il dispose d'ores et déjà des coûts estimatifs engendrés par ces aménagements. En outre, Mme Boillat constate avec satisfaction que le Conseil d'administration de la Société du Comptoir accepte d'entrer en matière s'agissant de la réalisation des études.

Mme Boillat regrette que la Ville ne puisse disposer d'une salle en son centre, mieux équipée et pouvant être utilisée comme théâtre. Il semble qu'un projet d'aménagement d'une petite salle de théâtre en Vieille Ville, dans l'ancien hangar des pompiers, soit à l'étude. Mme Boillat demande si une étude approximative est disponible.

Mme Patricia Cattin, conseillère communale responsable du Département culture, jeunesse et sports, indique que l'installation des gradins se monterait à fr. 230'000.-. De plus, elle nécessiterait la modification d'une porte du bâtiment, estimée à fr. 10'000.-, afin de pouvoir ranger les gradins. S'agissant de l'habillement de la scène, la sonorisation et la lumière, les coûts sont évalués à fr. 80'000.-. Mme Cattin précise que ces estimations sont réalistes car elles correspondent aux montants investis par la Société du Comptoir lors des dernières rénovations. Selon Mme Cattin, un devis sera tout de même demandé pour la mise en place d'une seconde loge, élément qui sera certainement le plus coûteux en raison des travaux de maçonnerie et de sanitaire estimés actuellement à fr. 200'000.-. Mme Cattin confirme l'accord de la Société du Comptoir pour procéder à l'étude. Un groupe de travail regroupant des représentants des sociétés de théâtre, de danse et autres utilisateurs potentiels de la salle sera créé.

S'agissant du financement, Mme Cattin rapporte la position du Conseil communal, lequel estime que la Société du Comptoir doit participer à ces aménagements.

Mme Cattin, dans le cadre de l'aménagement d'une petite salle de spectacle en Vieille Ville, indique que ce projet émane du Centre culturel régional de Delémont, lequel est en charge de l'étude, avec l'aide du Conseil communal. Ce dernier a par ailleurs autorisé le CCRD à réaliser des études sur des immeubles appartenant à la Municipalité.

Mme Jeanne Boillat est satisfaite.

10. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.03/04 - "JARDIN DU CHÂTEAU ET ORANGERIE", CS·POP + PS, MM. MAX GOETSCHMANN ET PIERRE TSCHOPP**

M. Max Goetschmann, CS·POP, indique que ce postulat ressort de ses discussions avec M. Pierre Tschopp, président de la Société d'embellissement de Delémont, qui a déjà déposé plusieurs interventions relatives au Château. Les intervenants, par ce postulat, proposent de transformer le bâtiment de l'Orangerie en une buvette. De plus, ce bâtiment pourrait abriter un point d'informations touristiques, par exemple la vente ou la promotion d'articles touchant au Château, à la ville et la région.

Condition indispensable, de l'avis de M. Goetschmann, l'étude devra tenir compte de la garderie des Trois Pommes pour laquelle il serait nécessaire de trouver de nouveaux locaux donnant accès à un jardin, sans risque provoqué par la circulation.

Mme Renée Sorg informe que le Conseil communal accepte ce postulat.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, indique que son groupe ne soutiendra pas le postulat, estimant que la Vieille Ville dispose en suffisance d'établissements pouvant être affectés en buvette destinée aux touristes. De plus, Mme Plumez souligne l'implantation de Jura Tourisme qui répond aux demandes des intéressés. En outre, s'agissant de la vente d'articles, Mme Plumez estime que le Musée jurassien et les différents kiosques de la ville seraient des points de vente adéquats. Finalement, Mme Plumez est persuadée que l'affectation actuelle de l'Orangerie en garderie est idéale, vu son lieu d'implantation, et que son déménagement engendrerait des dépenses non négligeables.

DECISION : le postulat 4.03/04 - "Jardin du Château et Orangerie", CS·POP, MM. Max Goetschmann et Pierre Tschopp, est accepté par 22 voix contre 15.

11. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.04/04 - "PÉDIBUS, SÉCURITÉ ET SANTÉ SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE", CS·POP, MME VALÉRIE WÜTHRICH

Mme Valérie Wüthrich, CS•POP, rapporte que certaines localités ont instauré le Pédibus. Ce système consiste à déterminer les arrêts auxquels les parents, à tour de rôle, prennent en charge les élèves selon un horaire fixe. De l'avis de Mme Wüthrich, le Pédibus assure la sécurité sur le chemin de l'école, diminue le trafic à proximité des écoles et réduit la pollution. A titre d'exemple, Mme Wüthrich cite la ville de Lausanne qui inaugurera sous peu sa 20^{ème} ligne.

Mme Wüthrich relève la participation indispensable de la Ville dans la mise sur pied du projet. Par son postulat, Mme Wüthrich demande à la Municipalité de mettre les différents partenaires en relation et de créer un groupe de travail chargé de définir les itinéraires, les arrêts et les horaires du Pédibus. Mme Wüthrich rappelle que la Ville a déjà testé ce système à l'occasion de la journée internationale du 21 septembre "A pied à l'école". Selon Mme Wüthrich, la Municipalité pourrait lancer l'opération Pédibus durant la semaine européenne de la mobilité, du 16 au 22 septembre prochain.

Mme Françoise Collarin informe que le Conseil communal accepte ce postulat, convaincu que cette solution est idéale pour le déplacement des enfants jusqu'à l'école. Mme Collarin confirme que les différents partenaires seront mis en contact et qu'un groupe de travail, chargé de la définition des lignes, sera créé.

DECISION : le postulat 4.04/04 - "Pédibus, sécurité et santé sur le chemin de l'école", CS·POP, Mme Valérie Wüthrich, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

12. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.05/04 - "AMÉNAGEMENTS VERTS ET DIVERS POUR DELÉMONT ! - 1. PLACES DE JEUX", CS·POP, M. GIUSEPPE NATALE

13. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.06/04 - "AMÉNAGEMENTS VERTS ET DIVERS POUR DELÉMONT ! - 2. ESPACES VERTS ET PUBLICS", CS·POP, M. GIUSEPPE NATALE

14. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.07/04 - "AMÉNAGEMENTS VERTS ET DIVERS POUR DELÉMONT ! - 3. PARKINGS (PROVISOIRES ET DÉFINITIFS)", CS·POP, M. GIUSEPPE NATALE

15. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.08/04 - "AMÉNAGEMENTS VERTS ET DIVERS POUR DELÉMONT ! - 4. ECLAIRAGE PUBLIC", CS·POP, M. GIUSEPPE NATALE

16. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.09/04 - "AMÉNAGEMENTS VERTS ET DIVERS POUR DELÉMONT ! - 5. FRICHES URBAINES", CS·POP, M. GIUSEPPE NATALE

17. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.10/04 - "AMÉNAGEMENTS VERTS ET DIVERS POUR DELÉMONT ! -6. BORD DES COURS D'EAU", CS·POP, M. GIUSEPPE NATALE

Mme la Présidente précise que les postulats 4.05/04 à 4.10/04 seront développés ensemble mais votés séparément.

M. Giuseppe Natale, CS•POP, rapporte que son groupe a décidé, durant l'été 2002, d'établir un inventaire des espaces verts et publics de la ville, lequel a mené au dépôt de six postulats, selon les catégories de travaux, permettant à chacun de se prononcer sur une intervention individuelle.

M. Natale revient sur l'article paru dans l'Hebdo du 29 janvier 2004, comparant la qualité de vie offerte par certaines villes suisses. Très mal classée dans le domaine de l'économie, Delémont se rattrape par un brillant résultat dans le domaine de la politique, des institutions, de l'administration où elle obtient un 2^{ème} rang, pour finir à un 16^{ème} rang global.

Selon M. Natale, la qualité de vie est déterminée par le bien-être personnel, l'environnement naturel et urbain, ainsi que les contextes social, économique et politique.

Les programmes d'action de l'Agenda 21 local devraient contribuer à un développement durable et équilibré.

M. Natale et son groupe sont conscients du coût de cette entreprise, si elle est réalisée en détail. Toutefois, certains aménagements pourraient être effectués à moindres frais, comme le remplacement de bancs et l'entretien des places de jeux, notamment. En guise de conclusion, M. Natale émet le vœu que le lit de la Sorne soit nettoyé, afin de remettre la rivière en valeur.

M. Rémy Meury, conseiller communal responsable du Département des travaux publics, indique que le Conseil communal accepte ces six postulats. De plus, suivant la suggestion de M. Natale et considérant l'unité de la matière, l'Exécutif a décidé de créer, dans le cadre de cette étude globale, un groupe interdépartemental réunissant les services techniques de la Municipalité.

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat, PDC-JDC, rapporte la position de son groupe estimant que le dossier de l'intervenant peut servir d'outil de travail pour la commune. Elle relève toutefois que les terrains répertoriés dans les postulats 3 et 5 appartiennent en grande partie à des privés. Mme Jeannerat s'interroge donc sur les mesures que le Conseil communal pourrait prendre à l'égard de ces citoyens, mis à part un rappel de leurs obligations. Mme Jeannerat se demande également si un groupe de travail est nécessaire et de quels moyens la Ville dispose pour mettre en œuvre le programme prévu dans les postulats. Finalement, Mme Jeannerat indique que son groupe s'abstiendra lors du vote, estimant que la réalisation des propositions serait, entre autres, coûteuse.

M. Philippe Comte, PCSI, félicite M. Natale pour son travail de recherche. Toutefois, il rejoint le groupe PDC-JDC s'agissant des propriétaires de terrains ou de sites. M. Comte informe que son groupe refuse de financer avec de l'argent public l'aménagement de sites n'appartenant pas à la Municipalité, sans réflexion préalable. En effet, les éventuelles clauses liant les propriétaires à la commune ne sont pas connues, par exemple la durée des baux à loyer. Le groupe PCSI acceptera tout de même les postulats, étant donné qu'ils sont au stade des études de faisabilité et des coûts. Finalement, M. Comte invite M. Natale à porter une attention particulière aux aménagements relatifs à des bien-fonds ou sites privés.

M. Christophe Egger, PLR, informe que son groupe acceptera ces postulats. Il félicite M. Natale pour son travail de recherche et la présentation des documents.

M. Rémy Meury souligne que les sites appartenant à la Municipalité sont très peu nombreux. Le développement de la ville passe donc par la collaboration avec les propriétaires privés, ce qui ne représente aucunement un obstacle à la réalisation du postulat.

DECISION : le postulat 4.05/04 - "Aménagements verts et divers pour Delémont ! - 1. Places de jeux", CS·POP, M. Giuseppe Natale, est accepté par 36 voix, sans avis contraire.

DECISION : le postulat 4.06/04 - "Aménagements verts et divers pour Delémont ! - 2. Espaces verts et publics", CS·POP, M. Giuseppe Natale, est accepté par 34 voix, sans avis contraire.

DECISION : le postulat 4.07/04 - "Aménagements verts et divers pour Delémont ! - 3. Parkings", CS·POP, M. Giuseppe Natale, est accepté par 35 voix, sans avis contraire.

DECISION : le postulat 4.08/04 - "Aménagements verts et divers pour Delémont ! - 4. Eclairage public", CS·POP, M. Giuseppe Natale, est accepté par 38 voix, sans avis contraire.

DECISION : le postulat 4.09/04 - "Aménagements verts et divers pour Delémont ! - 5. Friches urbaines", CS·POP, M. Giuseppe Natale, est accepté par 36 voix, sans avis contraire.

DECISION : le postulat 4.10/04 - "Aménagements verts et divers pour Delémont ! - 6. Bord des cours d'eau", CS·POP, M. Giuseppe Natale, est accepté par 38 voix, sans avis contraire.

18. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.01/04 - "SÉCURITÉ AU TRAVAIL : QUE FAIT LA MUNICIPALITÉ ?"**, PS, M. PIERRE TSCHOPP

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, en l'absence de M. Pierre Tschopp, informe que ce dernier est satisfait.

19. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.02/04 - "PROBLÈMES DE CIRCULATION À LA RUE DE LA PRÉFECTURE"**, PS, MME ANDRÉE STADELMANN

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, en l'absence de Mme Andrée Stadelmann, informe que cette dernière est satisfaite.

20. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.03/04 - "LIRE ET FAIRE LIRE"**, CS·POP, M. EMMANUEL KUMMER

M. Emmanuel Kummer, CS•POP, est satisfait.

21. **DIVERS**

Mme la Présidente prie les membres du Conseil de Ville de lui retourner les questionnaires relatifs à l'appréciation des tests de sonorisation.

Ont été déposés : -

La séance est levée à 20 h 25.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La secrétaire adjointe :

Françoise Doriot

Nadia Maggay

Delémont, le 11 juin 2004